

# Pacé

ville & nature

Décision n°MPC\_SUBV\_25\_001 du Maire.

Objet de la demande de subvention : Réhabilitation et extension de la médiathèque - Mobilier.

Vu l'article L. 2122-22-26° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°02/28 du 9 juin 2020,

Vu le projet de demande de subvention : Réhabilitation et extension de la médiathèque - Mobilier.

Considérant la demande de subvention concernant : Réhabilitation et extension de la médiathèque - Mobilier.

Le Maire de Pacé

DECIDE

de solliciter la subvention : Réhabilitation et extension de la médiathèque - Mobilier.

auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation - Concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales pour un montant de :

Base subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
176 035,17 €	25%	44 008,79 €

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Pacé, le 18 février 2025

Le Maire,

Herve DEPOUILZ.

